



**Mise en place et gestion d'une activité de petite restauration
ou restauration ambulante sur le port de Virignin
pour la saison 2023**

Contexte :

Dans le cadre de l'autorisation accordée par la Compagnie Nationale du Rhône (CNR) à la Communauté de communes Bugey Sud, la Communauté de communes souhaite mettre à disposition un terrain sur le port de Virignin pour une activité de petite restauration.

Le port de Virignin est un espace comprenant :

- Une rampe de mise à l'eau.
- Plus de 120 anneaux.
- Un quai fixe pour accueillir des bateaux à passagers (dont 2 bateaux-promenade).
- Une aire de camping-car : 30 places de stationnement.
- Des parkings : nombre de stationnement 60 places pour VL, 31 pour le parking plaisanciers, + 3 emplacements pour les bus.
- Une aire de pique-nique.
- Une capitainerie
- Des hébergements touristiques depuis juillet 2019 : les lodges de la ViaRhôna.

Conditions matérielles

La surface d'occupation mise à disposition et le tarif pour l'occupation du site dépendront du projet proposé.

Le site est viabilisé. Les branchements complémentaires seront à la charge de l'occupant.

L'occupant pourra installer des constructions légères ou des véhicules mobiles type food truck pour une activité de snack. Il ne sera pas autorisé de construction en dur ni d'installation pérenne.

Il devra effectuer l'ensemble des démarches d'autorisation d'urbanisme au regard du projet proposé.

Période d'ouverture souhaitée : avril/mai à septembre 2023.

Condition juridique : convention d'occupation temporaire du domaine public, non constitutive de droits réels.

Le projet proposé s'inscrit dans le cadre d'une autorisation pour occupation saisonnière pour une durée maximum de 6 mois.

Conditions financières :

La redevance d'occupation est fixée à 250 € HT / mois, ou 8 € HT par jour à laquelle pourra s'ajouter un forfait de charges de 100 € HT par mois.

Il devra également s'acquitter d'une redevance spéciale pour l'évacuation des déchets.

Conditions paysagères :

L'occupant devra proposer un projet avec des constructions légères ou mobiles respectant le cadre naturel du site, lesquelles devront être démontées en fin de saison. Dans le cadre d'une activité via un camion type food-truck, une attention particulière sera apportée à la qualité esthétique du véhicule.

Candidatures :

Les candidatures sont à adresser au plus tard le vendredi 10 mars 2023 à 12h00, soit par courrier recommandé avec accusé de réception, à l'adresse suivante :

Communauté de communes Bugey-Sud
34 Grande Rue – CS 87071
01301 BELLEY Cedex

soit remis directement contre récépissé à l'accueil de la CCBS situé 46 rue du Lieutenant Argenton à Belley (accueil du lundi au vendredi de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00)

Elles devront contenir les éléments suivants :

- Une présentation du porteur de projet comprenant à minima :
 - Une lettre de candidature présentant le candidat, ses qualifications et compétences, son parcours et ses motivations pour le projet.
 - Ses moyens humains, financiers et matériels.
 - Ses références.
 - Son CV.
 - Les éléments juridiques relatifs à la structure de l'entreprise : forme juridique, date de création, extrait d'immatriculation au registre de commerce et des sociétés (Extrait Kbis datant de moins de trois mois).
- Une déclaration appropriée de banque ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels.
- Une présentation du projet et des modalités de fonctionnement (périodes, horaires d'ouverture, tarifs...)

Critères de sélection :

Les candidatures seront jugées sur la base des critères suivants :

- Qualité du projet envisagé : type de restauration (provenance des produits, circuits courts...), cohérence et crédibilité du projet, intégration sur site.
- Expérience du candidat dans le domaine de la petite restauration.

La communauté de communes Bugey Sud se réserve la possibilité de retenir un ou plusieurs candidats.

Renseignements :

Par mail à e.charrut@cbugeysud.com